

FICHE DE POSTE

Vacataire juriste

Activités principales

Le tribunal administratif de Paris est la plus importante juridiction administrative de première instance de France, au regard du nombre et de la qualité des personnels qui y travaillent (agents de greffe et magistrats) et du volume des affaires qui y sont traitées (plus de 28 000 par an).

Les vacataires juristes sont chargés d'assurer une fonction d'aide à la décision qui requiert de solides connaissances en droit public et en procédure contentieuse.

Deux missions sont principalement confiées aux vacataires juristes :

- I- Préparation de jugements et ordonnances pour le chef de juridiction ou un président de section :
 - > rédaction de notes de rapporteur et de projets de jugements en contentieux général,
 - > rédaction de projets jugements d'OQTF 6 semaines ou OQTF 3 mois,
 - > rédaction d'ordonnances de référés (référés suspension, référés mesures utiles notamment),
 - > rédaction d'ordonnances de « tri » de la section et/ou relevant du greffe central.

Le vacataire juriste pourra participer aussi au traitement de dossiers relevant de séries « locales » au rapport du chef de juridiction.

II- Missions ponctuelles :

- recherches juridiques/rédaction de notes,
- appui aux sections en cas de nécessité (ex. CSPE).

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Les candidats devront **au moins être titulaires d'un Master II**.

Ils devront disposer, en outre, d'une bonne maîtrise de l'outil informatique (bonne connaissance de WORD en particulier).

Afin de permettre que votre candidature soit étudiée le plus finement en fonction des besoins de la juridiction, merci de préciser vos éventuelles expériences professionnelles ainsi que les spécialités en droit public dans lesquelles vous justifieriez une compétence particulière (contentieux des étrangers, fiscalité etc.)

Le contrat de vacataire est d'une durée maximale de douze mois non renouvelable.

Horaires : du lundi au vendredi 35 heures par semaine (horaire 7 h par jour).

Les vacataires juristes sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef de juridiction ou d'un président de section avec qui ils collaborent.

Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique du greffier en chef.

Leurs activités sont coordonnées par les greffiers en chef adjoints.

Modalités de candidatures :

Limite des candidatures **le 13 mai 2022**

CV et lettre de motivation à adresser à geca.ta-paris@juradm.fr